

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 05 juin 2025

Délibération n° 2025/51

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 de la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint Hilaire de Riez et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – secteur Sion-sur-Océan

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025.

Vu la convention de maitrise foncière en vue de réaliser des programmes mixtes approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de maitrise foncière entre la commune de Saint Hilaire de Riez, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de programmes mixtes secteur Sion-sur-l'Océan.
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025

la secrétaire rénérale le

de la Vendée

Le Préfet de la Vendée

Nadia SEGHIER